

★

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N

PAIX - TRAVAIL - PATRIE



PROJET DE LOI DE FINANCES
POUR L'EXERCICE 2016

PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

★

CHAPITRE 14

MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

★

VERSION FRANCAISE

SOMMAIRE

NOTE EXPLICATIVE	5
PREMIERE PARTIE:SYNTHESE DE LA STRATEGIE	7
1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES	9
2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE	9
3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES	10
3.1. BILAN TECHNIQUE	10
3.2. BILAN FINANCIER	12
3.3. PERSPECTIVES	13
4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE	14
5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES	15
DEUXIEME PARTIE:CONTENU DES PROGRAMMES	19
6. PROGRAMME 181: CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	23
6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	25
6.2. STRATÉGIE PROGRAMME	25
6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	26
6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	28
7. PROGRAMME 182: RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	29
7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	31
7.2. STRATÉGIE PROGRAMME	31
7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS	32
7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	33
8. PROGRAMME 183: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	35
8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME	37

8.2.	STRATÉGIE PROGRAMME	37
8.3.	PRÉSENTATION DES ACTIONS	38
8.4.	PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS	40

ANNEXE	41
---------------	-----------

TABLEAU DE BUDGETISATION	43
--------------------------	----

NOTE EXPLICATIVE

La loi N°2007/006 du 26 décembre 2007 portant régime financier de l'Etat définit un cadre rénové du système financier, budgétaire et comptable de l'État. Il introduit la gestion axée sur les résultats dans les finances publiques par l'institutionnalisation de la budgétisation par programme.

L'article 18 alinéa 3 de ce texte dispose en effet que « Dans la seconde partie, la loi de finances de l'année 1°) fixe pour le budget général, les programmes concourant à la réalisation des objectifs assortis d'indicateurs, les montants des autorisations d'engagement et des crédits de paiement ; » Cet article induit l'élaboration et la présentation des projets de performance des administrations (PPA). Et c'est ainsi que depuis la loi des finances 2013, la demande budgétaire des ministères et institutions y est exprimée et motivée par des objectifs centrés sur la recherche de la performance.

Pendant les trois premières années de mise en œuvre du budget programme, dit triennat de lancement, il a été question dans un premier temps d'introduire l'esprit de la gestion axée sur la performance dans tous les départements ministériels et institutions. S'en est suivi une appropriation progressive qui a donné lieu au réajustement des programmes dans leurs aspects relatifs aux intitulés, objectifs, indicateurs et cibles.

Si à ce jour la plupart de ces éléments du cadre logique semblent maîtrisés, la question de la pertinence des indicateurs reste d'actualité, tant dans la pratique leur capacité à renseigner sur la mise en œuvre des programmes et actions demeure faible. Ceci a particulièrement été constaté lors de l'élaboration des Rapports Annuels de Performance (RAP) des exercices 2013 et 2014.

Aussi, dans ce PPA 2016 qui marque le passage au deuxième triennat de budgétisation par programme, l'innovation majeure est l'introduction des fiches de documentation des indicateurs. Ces fiches, qui constituent des « cartes d'identité » des indicateurs, dans la mesure où elles précisent toutes les informations nécessaires à leur connaissance et à leur suivi, devrait permettre d'améliorer le pilotage des programmes et partant, les performances qui y sont attendues.

Au delà de cette particularité, le Projet de Performance des Administrations reste articulé autour de trois parties :

- la première partie est la synthèse de la stratégie. Elle met en exergue la contribution attendue des administrations dans les stratégies développées par le gouvernement, notamment le DSCE. Elle présente par ailleurs le domaine d'intervention, revient sur les

performances antérieures et projette les perspectives. Elle s'achève par la détermination de l'objectif stratégique et la déclinaison du cadre logique ;

- la deuxième partie relative au contenu des programmes présente les programmes et leurs actions, leurs objectifs, indicateurs et cibles, les stratégies de mise en œuvre et les coûts de réalisation ;
- La troisième partie comporte le tableau de budgétisation détaillé en autorisations d'engagement et crédits de paiement.

PREMIERE PARTIE

SYNTHESE DE LA STRATEGIE

■ 1. PRESENTATION DES PRIORITES NATIONALES

Comme activité préliminaire à l'élaboration de la stratégie sous-sectorielle des Arts et de la Culture, le MINAC a jugé opportun de consolider au préalable le cadre législatif et institutionnel à travers la formalisation de la politique culturelle, eût égard aux principaux défis et enjeux. Le document y relatif, actuellement soumis à la validation de la très haute hiérarchie, fixe le cap en termes d'orientations stratégiques majeures et autres principes directeurs du domaine. Il est le fruit de concertation élargie s'appuyant sur divers documents pertinents, au rang desquels, Cameroun vision 2035, le DSCE, la profession de foi du Chef de l'État pour le septennat en cours "politique des grandes réalisations" et Pour le libéralisme communautaire.

Concernant le DSCE, l'un des objectifs visés est de "permettre aux populations de satisfaire leurs besoins essentiels, de jouir de leurs droits fondamentaux et d'assumer leurs devoirs, parmi lesquels le droit à la culture, d'une part et l'obligation de protéger les biens culturels à transmettre aux générations futures, d'autre part. Pour atteindre cet objectif, le Gouvernement s'engage à prendre des mesures fortes dans le secteur social, non seulement pour améliorer les conditions de vie des populations, mais aussi pour disposer d'un capital humain susceptible de soutenir la croissance économique".

Sous ce rapport, l'action du Ministère des Arts et de la Culture sera essentiellement axée sur :

La conservation de l'art et de la culture, dont la valeur économique indéniable est source d'importantes richesses, notamment à travers le tourisme culturel ;

Le renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels, comme gage de l'érection du sous-secteur art et culture au rang des soutiens à la croissance et la création d'emploi dans l'économie camerounaise.

Le renforcement l'appui institutionnel du sous-secteur art et culture.

■ 2. PRESENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTERE

Conformément au décret n°2012/381 du 14 septembre 2012, le Ministère des Arts et de la Culture est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de promotion et de développement artistiques et culturels.

À ce titre, il est responsable :

- du développement et de la diffusion des arts et de la culture nationale ;
- de la préservation des sites et monuments historiques ;
- de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel, artistique et cinématographique ;

- de la promotion de la création artistique et culturelle ;
- de la promotion et du suivi de la diffusion des oeuvres d'art et cinématographiques, en relation avec les Administrations concernées ;
- des musées, des bibliothèques, des cinémathèques, des médiathèques et des archives nationales ;
- des conservatoires et autres centres de formation professionnels dans les métiers concernés ;
- du suivi des activités du Ballet National, de l'Orchestre National, du Théâtre National ;
- de la promotion de la cinématographie et des arts dramatiques ;
- de la promotion et de l'encadrement professionnel des artistes ;
- de la promotion et de la supervision des grands évènements culturels ;
- du suivi des activités des structures nationales de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

Pour l'accomplissement de ses missions, il assure la liaison d'une part, entre le Gouvernement et les organisations internationales oeuvrant dans les domaines de l'art et de la culture notamment, l'Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO), l'Organisation Africaine de la Propriété Intellectuelle (OAPI), l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), en relation avec le Ministère des Mines, de l'Industrie et du Développement Technologique et le Ministère des Relations Extérieures et les autres Administrations concernées.

D'autre part, il assure la liaison entre les pouvoirs publics et les organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits voisins du droit d'auteur.

En outre, il exerce la tutelle sur le Palais des Congrès et compte sept (07) services rattachés : l'Ensemble National, le Musée National, la Bibliothèque Nationale, les Archives Nationales, la Cinémathèque Nationale, la Centrale de Lecture Publique et l'Institut National des Arts et de la

■ 3. PERFORMANCES ANTERIEURES ET PERSPECTIVES

■ 3.1. BILAN TECHNIQUE

Les réalisations du Ministère des Arts et de la Culture au cours des exercices précédent et de celui en cours couvrent l'étendue des pans de l'activité culturelle et artistique. Ces réalisations ont touché des domaines tels que la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel camerounais, le développement et la diffusion de la culture, ou encore de l'encadrement normatif et législatif de ce sous-secteur. De manière détaillée, les réalisations les plus perceptibles sont les suivantes :

Ø Au niveau du développement et de la diffusion de la culture :

- La réhabilitation et l'aménagement du Musée National jusqu'en 2013;
- La réhabilitation des infrastructures culturelles de bases en 2012, à l'instar du Centre Culturel Camerounais, de la Salle de cinéma du Ministère des Arts et de la Culture, la Centrale de Lecture Publique

- La construction de trois délégations régionales, dont les travaux sont pour la plupart au-delà de 70% de réalisation ;
- La construction du bloc technico artistique de l'INAC ;
- La réalisation d'une étude stratégique en vue de l'inventaire du patrimoine culturel national ;
- Musée National réhabilité et ouvert ;
- Exposition du polytype « hommage aux traditions : l'unité dans la diversité » au Musée National ;
- Organisation d'un grand concert de musique à l'occasion de la Fête Nationale de mai 2014 ;
- Organisation d'un concert pour le soutien de la lutte contre Boko Haram en juin 2015
- Tournées internationales Ballet National à l'étranger (Etats-Unis, Egypte, Nigéria) ;
- Prestations du Ballet National au Cameroun ;
- Acquisitions de collections importantes pour le Musée National ;
- Élaboration d'un fichier des Sites Culturels et historiques au Cameroun avec 395 Sites recensés
- Acquisition du Matériel de Numérisation des Archives

Ø Au niveau du renforcement de l'architecture normative et juridique du sous-secteur :

- l'adoption et la promulgation de la loi sur le patrimoine culturel ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi d'orientation sur la politique culturelle ;
- l'élaboration de l'avant-projet de loi régissant la gestion des documents administratifs et des archives ;
- l'élaboration et la signature des textes d'application de la loi sur le régime des spectacles et celle sur le mécénat et la parrainage ;
- l'élaboration de la charte nationale d'archivage ;
- la tenue d'un atelier national de validation des composantes du système national de gestion des documents administratifs et des archives qui a réuni en concertation près de 200 professionnels de la gestion des documents administratifs et des archives ;
- adoption des textes organisant les Archives Nationales, l'Ensemble National et le Musée National.

Ø Au niveau du soutien aux acteurs culturels :

La signature de conventions de financement avec sept (07) festivals artistiques et patrimoniaux ;

- Le soutien aux artistes pour leur participation à divers événements culturels à l'étranger ;
- La construction d'une infirmerie consacrée aux artistes.
- Au niveau de la protection, de la conservation, de l'enrichissement et de la promotion du patrimoine culturel et artistique :
 - La réhabilitation et l'ouverture du musée national ;
 - le lancement de la HARTS Foundation (Heritage and Arts Foundation), dont la mission est de rechercher les financements pour les projets culturels porteurs ;

- La construction et l'aménagement d'un bâtiment R+1 dédié à la consultation des documents aux Archives Nationales ;
- L'élaboration d'un plan national de dématérialisation des archives au Cameroun ;
- Formation de 64 formateurs pour l'inventaire du patrimoine culturel matériel et immatériel ;
- Commémoration des Journées Internationales du sous-secteur ;

Ø Au niveau de la décentralisation :

La signature d'une convention de partenariat avec le Conseil des Chefs Traditionnels du Cameroun ;

- l'appui des communes dans le cadre de l'organisation des festivals culturels ;
- l'appui aux chefferies traditionnelles en vue de la protection du patrimoine culturel ;
- Au niveau de la préservation des sites et monuments historiques :
 - la réhabilitation et l'aménagement du site historique du port d'esclave de Bimbia, qui est actuellement en cours ;
 - la réhabilitation du site culturel de Kuva ;
 - La sécurisation du site archéologique de BIDZAR ;
 - La rénovation du monument de la réunification ;
 - réhabilitation de l'Ecole Normal de Foulassi ;
 - érection du Monument des Cinquantenaires ;
 - Réhabilitation de la salle ayant abrité la conférence constitutionnelle de Foumban

■ 3.2. BILAN FINANCIER

Pour les exercices 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015, le Ministère des Arts et de la Culture a bénéficié d'une dotation budgétaire de dix-huit milliards deux cent soixante millions (18 260 000 000) de Francs CFA au titre du Budget de l'Etat.

Exercice	Enveloppe budgétaire
2011	3 296 000 000
2012	3 232 000 000
2013	3 738 000 000
2014	3 922 000 000
2015	4 072 000 000
Total	18 260 000 000

Ces ressources ont notamment permis de réaliser l'essentiel des activités mentionnées dans le

cadre du bilan physique du MINAC.

Face aux écarts observés entre les demandes et les dotations, les multiples besoins auxquels le MINAC devrait faire face sont restés énormes. Il s'agit de :

- renforcer l'offre en matière culturelle et artistique ;
- mettre en place des infrastructures culturelles
- promouvoir le bien être des artistes ;
- réguler le domaine de la production artistique et culturelle.

Par ailleurs, au cours des mêmes exercices, le MINAC a rencontré certaines difficultés dans l'exécution de son budget d'investissement. Ces difficultés sont de quatre ordres :

- l'insuffisance du personnel et des ressources dédiées au suivi des travaux ;
- l'inexistence des équipements didactiques sur les marchés locaux ; ce qui retarde leur acquisition ;
- la gestion d'une dette abyssale due à l'organisation du FENAC en 2008 et à la réduction en juin 2010 de l'enveloppe budgétaire, alors que les marchés étaient déjà exécutés en majorité.

■ 3.3. PERSPECTIVES

Malgré les réalisations présentées ci-dessus, le MINAC continue de faire face à de nombreuses difficultés ; notamment :

Un manque criard des infrastructures (délégations régionales et départementales) et des équipements basiques qui ne permettent pas d'offrir des conditions de travail minimales aux personnels, bien plus l'absence d'infrastructures culturelles permettant de disposer d'un cadre d'expression et de valorisation de notre culture ;

Pour faire face à ces problèmes, les actions que le MINAC envisage à moyen terme sont les suivantes :

- la Construction des infrastructures culturelles, grâce aux possibilités offertes par la réglementation sur les contrats de partenariat, ces infrastructures prennent notamment en compte une salle de spectacle de 1500 places, un théâtre national équipé d'auditorium, un village des artistes et les Archives Nationales
- la construction des maisons de la culture dans les différentes régions sur le modèle des théâtres de verdure équipés de bureaux administratifs et d'auditorium ;
- l'aménagement de certains sites historiques et culturels ;
- Reconstitution et dématérialisation des archives ;
- La poursuite de l'inventaire général du patrimoine culturel matériel et immatériel
- la préparation des dossiers d'inscriptions des biens culturels camerounais sur la liste du patrimoine mondial ;
- l'accompagnement des acteurs informel du sous-secteur et des entreprises culturelles ;
- l'organisation des salons et foires culturelles à l'instar du Salon National du Livre de Yaoundé ;

- la poursuite de la construction et de l'équipement des services centraux et services déconcentrés du MINAC ;
- Organiser un atelier de sensibilisation et de formation des Chefs Traditionnels dans le cadre de la mise en œuvre de l'Inventaire du Patrimoine
- Systématiser la production d'une bibliographie nationale par la production d'une bibliographie courante
- Amélioration de la budgétisation des activités
- Assurer la maintenance et l'entretien régulier et permanent des biens culturels restaurés.
- Relancer le Ministère des Finances pour la mise en place des régies de recette au MINAC
- Garantir une meilleure évaluation de la pertinence des activités à inscrire dans le Budget de l'Etat;
- L'institutionnalisation et la célébration de la journée du livre camerounais
- l'organisation régulière d'une édition du Salon du Livre de Yaoundé
- Poursuivre et intensifier la célébration des Journées internationales culturelles,
- Poursuivre et intensifier la présence du Cameroun aux manifestations culturelles internationales
- Assurer les cotisations auprès des organismes internationaux statutaires.
- poursuivre et achever la construction de l'Institut National des Arts et de la Culture. Les phases prévues sont la construction des blocs pédagogique et administratif et l'opérationnalisation dudit Institut à travers le lancement de quelques filières phares.
- Révision de certains indicateurs pour plus de pertinence
- Poursuivre de l'effort dans le renforcement (et l'amélioration des conditions de travail) des moyens d'accompagnement du sous-secteur
- La poursuite des constructions des délégations régionales et modernisation des services centraux et déconcentrés
- La poursuite de la réhabilitation et l'aménagement des sites culturels et historiques ;
- La poursuite de la construction des infrastructures culturelles ;
- La conduite d'activités en vue de la relance de l'industrie cinématographique ;
- La définition des indicateurs SMART et la précision des cibles ;
- Mettre en place un système de collecte de données statistiques dans le sous-secteur arts et culture.

■ 4. PRESENTATION DE L'OBJECTIF STRATEGIQUE

Le Ministère des Arts et de la Culture entend mettre un accent sur la croissance tout en apportant une part consistante à la création des emplois décents, permettant aux différents acteurs et intervenants du sous-secteur art et culture, de jouir de leur droits civils et d'accomplir leurs devoirs tout en étant des acteurs majeurs de l'économie.

Conformément aux orientations politiques du Chef de l'État, et à la vision sous régionale, qui

visé à faire de la Culture, un levier de développement et d'intégration régionale, les orientations stratégiques prises par les autorités en charge du sous-secteur, visent à **développer une véritable industrie culturelle tournée vers l'amélioration qualitative et quantitative de l'offre de biens et services culturels**, en vue de leur consommation par les nationaux et de la densification de la consommation des biens culturels par les étrangers.

Étant conscient que le sous-secteur Arts et Culture est le socle de production qui alimente et enrichie l'activité touristique, certains pans essentiels du Commerce, des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Économie Sociale et de l'Artisanat, et au regard de l'état actuel du sous-secteur, les programmes développés par le Ministère des Arts et de la Culture vise à avoir une meilleure emprise, une maîtrise plus accrue de tout ce qui constitue le fruit de l'expression artistique et culturelle des peuples qui constituent notre grande nation afin de mieux les valoriser. L'engagement du Gouvernement à financer la mise en œuvre de ces programmes permettra de placer la culture au rang des sources de croissance renouvelables à travers la mise en œuvre d'une économie créative, telle que le précise les orientations issues de la convention 2005 de l'UNESCO sur protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Cette période 2016-2018 étant considérée comme la phase d'implantation et de maturation d'une nouvelle économie culturelle, à la fin de la période du DSCE, le sous-secteur Art et Culture pourra se positionner comme l'un des principaux axes de croissance de notre économie.

À côté de ces objectifs de croissance et d'emploi, un accent sera également mis sur les conditions de travail des acteurs culturels et artistiques d'une part, et sur la réappropriation de notre identité culturelle marquée par un ensemble de valeurs qui fondent notre patrimoine culturel d'autre part.

■ 5. PRESENTATION DU CADRE STRATEGIQUE ET INSTITUTIONNEL DES PROGRAMMES

La mise en œuvre de ces programmes se fera sous la supervision du Ministre des Arts et de la Culture et la coordination directe du Secrétaire Général.

Chaque programme est piloté par un responsable désigné par le Ministre. Il assure la liaison entre les responsables d'actions et la coordination centrale. Le suivi des activités sera effectué conjointement par les responsables d'actions, les responsables des programmes et l'Inspection Générale qui assure statutairement le suivi des activités et projets du Ministère.

Par ailleurs, un dispositif de pilotage coordonné par le Ministre des Arts et de la Culture, permettra d'assurer à travers la feuille de route et le plan d'action annuel, la conduite des activités en liaison avec les responsables des programmes, des actions et des activités ainsi que les Contrôleurs de Gestions.

De manière précise le Ministère des Arts et de la Culture dispose de trois programmes dont deux opérationnels et un support.

1. Le programme 181 intitulé "**Conservation de l'art et de la culture camerounais**" est placé sous la responsabilité de Madame *MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca*, Directeur du

patrimoine Culturel. Il est composé de quatre Actions :

Reconstitution de la mémoire collective nationale, placée sous la responsabilité de Monsieur *ATEBA Simon Davy*, Sous Directeur des Normes, de la Règlementation et du Contrôle Archivistique;

Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique, placée sous la responsabilité de Madame *GWENANG née NGO NYONU Irène*, Chef de la Division des Affaires Juridiques;

Restauration et aménagement du Patrimoine culturel, placée sous la responsabilité de Madame *KODO BIDIMA Jeanne*, Chef de la Cellule de la planification et de la coopération

Promotion de l'éthique et de l'identité culturelle nationale, placée sous la responsabilité de Monsieur *ELOUMDENE Alain Martial*, Directeur du Développement et de la Promotion des Arts.

2. le programme 182 quant à lui est intitulé "**Renforcement de l'appareil de production des biens et services culturels**". Il est placé sous la responsabilité de Monsieur *MBALLA ELANGA Edmond VII*, Directeur du Livre et de la Lecture. il se décline ainsi qu'il suit :

Valorisation et vulgarisation de la culture camerounaise, avec pour responsable Monsieur *ELOUMDENE Alain Martial*, Directeur du Développement et de la Promotion des Arts;

Redynamisation de la coopération culturel nationale et internationale, avec comme responsable Monsieur *EYENGA NDJOMO Elisée Amour II*, Chef de la Cellule de Suivi

Développement et promotion des industries culturelles et créatives, avec comme responsable Monsieur *MADIBA OLOKO Georges*, Directeur de la Cinématographie et des productions Audiovisuelles

3. le programme 183 quant à lui est intitulé "**Gouvernance et appui institutionnel du sous-secteur Art et Culture**", et placé sous la responsabilité de Monsieur *MOUHTAR Ousman MEY*, Secrétaire Général. Il se décline ainsi qu'il suit:

Coordination et suivi des activité des services, action placés sous la responsabilité de Monsieur *MBALLA ELANGE Edmond VII*, Directeur du Livre et de la Lecture;

Développement de la chaine PPBS, action placée sous la Responsabilité de Monsieur *POUTH POUTH Armand*, Chargé d'Etudes Assistant N°2 a la Cellule de Informatique et des Statistiques;

Amélioration du cadre et des conditions de travail, action placée sous la responsabilité de Monsieur *NZOAB Alain SABAS*, Sous Directeur du Budget du Matériel et de la Maintenance;

Développement des ressources humaines, action placée sous la responsabilité de Madame *ATSIGA MESSINA Christiane Marcelle épouse NKOA*, Chef de Cellule De gestion du projet SIGIPES;

Contrôle et audit interne, action placée sous la responsabilité de Madame *NGWAFOR Gladys*, Inspecteur Général

Communication, action placée sous la responsabilité de Monsieur *NKEN TSANA Claver*, Chef de la Cellule de Communication.

Ces responsables son accompagné dans leur tâche par des Contrôleurs de Gestion, il s'agit de

:

Contrôleur Général : Monsieur *EDIANGO Evariste*, Sous Directeur de l'Accueil, du Courrier et de liaison;

Contrôleur de Gestion du Programme 181:

Madame *LEKPA DJOUMESSI Diane Nadège*, Chef Services des Musées

Monsieur *ZE MBARGA Armand*, Cadre d'Appui au Cabinet du Ministre

Contrôleur de Gestion du Programme 182:

Madame *NKWENTI Sylvia NGWEI*, Chargé d'Etudes Assistan N°1 à la Cellule de Suivi

Madame *MUNGO Karine*, Chargé d'Etudes Assistant N°2 à la Cellule de Suivi

Contrôleur de Gestion du Programme 183:

Monsieur *SAIDOU*, Chef Services des Marchés;

Monsieur *KOUTTOU NJOCKE Samuel*, Chargé d'Etudes Assistant N°1 à la Cellule Informatique et des Statistiques

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	Inventorier l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels.	Nombre de Biens inscrits dans le fichier général des Biens matériels et immatériels	395	550	Fichier Général de Biens Culturels du Cameroun
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	Protéger juridiquement les biens et services culturels	Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique adopté	15	18	Rapport Annuel de Performance et Recueil de texte juridiques du sous secteur
03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	Réhabiliter et rentabiliser les sites culturels	Sites culturels construits, réhabilités ou	4	8	Rapport Annuel de Performance
04	PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE	Assurer la vulgarisation des valeurs fondamentales de notre identité culturelle	Personnes sensibilisées aux valeurs culturelles nationales	80	300	Rapport Annuel de Performance

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS						
Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	Assurer une large diffusion de la culture camerounaise	Événement sous la supervision du MINAC	15	45	Rapport Annuel de Performance
02	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux	Rencontres nationales et/ou internationales ayant connu la participation ou l'appui du MINAC	20	25	Rapport Annuel de Performance
03	DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	Améliorer la productivité et accroître le rentabilité du sous secteur	Entreprises culturelles et créatives structurées	2	5	Rapport Annuel de Performance

CADRE LOGIQUE DU PROGRAMME 183**GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE**

Actions du programme		Objectif	Indicateurs			
			Libellé	Niveau ref.	Niveau cible	Source de vérification
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère	Nombre de réunions de coordinations tenues par an	45	52	Rapport Annuel de Performance, Rapport d'activité feuille de route
02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	Améliorer le fonctionnement de la chaîne PPBS	Nombre de documents budgétaires produits par an	6	6	Rapport Annuel de Performance
03	AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL	Doter les services d'infrastructures et d'équipements adéquats	Nombres d'équipements mis à la disposition des services	50	70	Rapport Annuel de Performance
04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	Accroître qualitativement les ressources humaines.	Personnel mis à disposition et formés par an	40	80	Rapport annuel de Performance
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	assurer le bon fonctionnement et rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle	nombre de rapports de mission de contrôle et audit réalisés par an	4	6	Rapport Annuel de Performance
06	COMMUNICATION	Informers le public et les bénéficiaires de l'action du MINAC	Nombre de supports thématiques produits et diffusés par an	1	3	Rapport Annuel De Performance

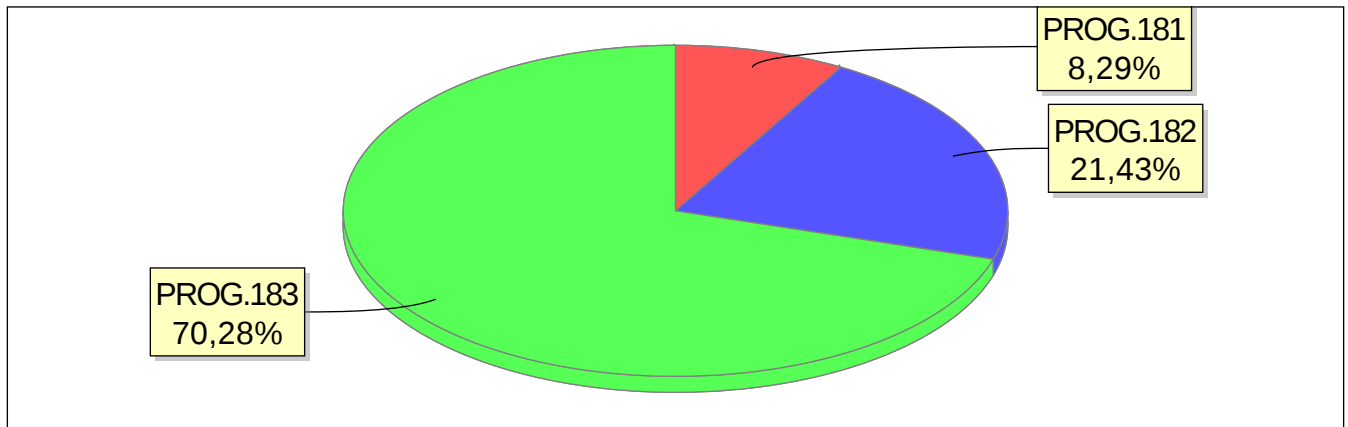
DEUXIEME PARTIE

CONTENU DES PROGRAMMES

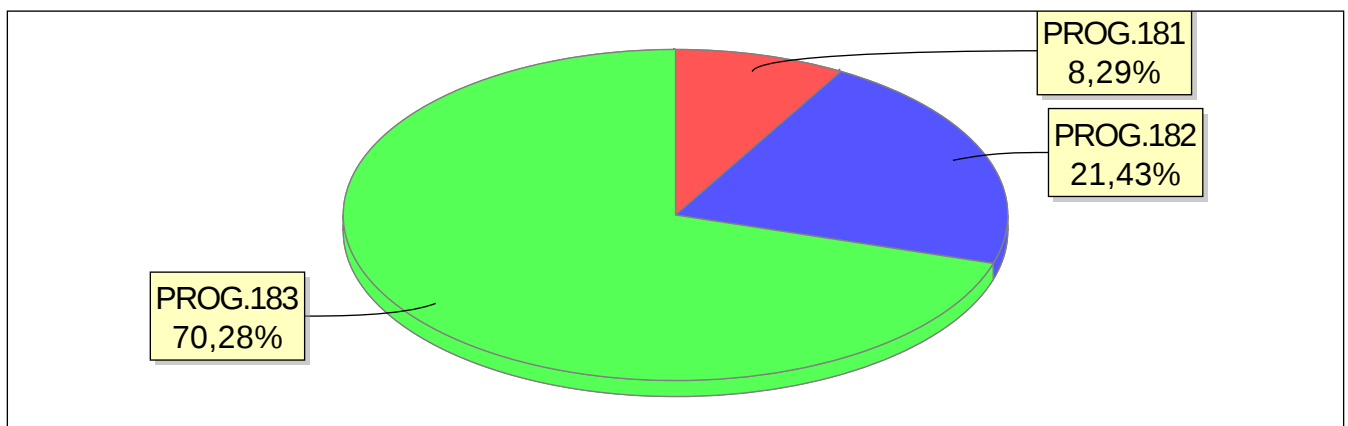
REPARTITION DES CREDITS DU CHAPITRE

NUMÉRO ET INTITULÉ DU PROGRAMME		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	201 500 000	201 500 000	135 000 000	135 000 000	336 500 000	336 500 000
182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	405 000 000	405 000 000	465 000 000	465 000 000	870 000 000	870 000 000
183	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	2 852 500 000	2 852 500 000	0	0	2 852 500 000	2 852 500 000
TOTAL		3 459 000 000	3 459 000 000	600 000 000	600 000 000	4 059 000 000	4 059 000 000

AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT



CREDITS DE PAIEMENT



6. PROGRAMME 181

CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE
CAMEROUNAIS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

Mme MEDOU née MFOU'OU Marthe Darisca
Directeur du Patrimoine Culturel

6.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le programme 181 s'intitule « Conservation de l'art et de la culture camerounais ». Il vise à « Reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique » objectif qui s'inscrit bien dans la logique de maîtrise de l'ensemble des biens culturels. Il vise aussi à les rendre attractif en vue de faire d'eux des véritables lieux de tourisme culturel. La réalisation de cet objectif sera évaluée sur le « Nombre de Biens culturels viabilisés et économiquement rentables ». Jusqu'en 2014, l'action du Ministère des Arts et de la Culture a permis de rentabiliser 4 biens. Pour ce faire, quatre actions le constituent :

- (i) reconstitution de la mémoire collective ;
- (ii) Sauvegarde et protection du patrimoine culturel et artistique ;
- (iii) restauration et aménagement du patrimoine culturel;
- (iv) Promotion de l'éthique et de l'identité culturelle nationale.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Reconstituer, sauvegarder et rentabiliser le patrimoine culturel et artistique

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de biens culturels viabilisés économiquement rentable	nb	2013	1	2016	5

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE
- ACTION 02:** SAUEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE
- ACTION 03:** RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL
- ACTION 04:** PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE

6.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Le Cameroun, considéré à juste titre comme « Afrique en miniature » et « berceau d'une biodiversité » dispose d'un patrimoine culturel qui constitue incontestablement un immense gisement sur le front de la production de la richesse, de par son fort potentiel en matière de créativité et d'innovation, autrement dit l'un des facteurs indispensables au développement.

Ainsi, la stratégie sur laquelle se base ce programme consiste à maîtriser ce vaste gisement de richesse qui constitue la base de toute action visant à assurer, par le biais de l'art et de la culture, la croissance économique et la création d'emploi. Il s'agit dans cette action de la connaissance et de la maîtrise de tous les biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre patrimoine culturel national. Cette maîtrise permettra d'assurer une protection au plan juridique, grâce aux instruments nationaux et internationaux. Il sera ensuite question d'enrichir notre patrimoine culturel en vue de rendre plus attractifs nos sites, monuments et autres biens culturels historiques, grâce à des services à valeur ajoutée qui

assureront la consommation par les nationaux et les étrangers.

Ensuite, la transmission aux générations futures sera aussi un moyen efficace de pérenniser et donc de conserver cette diversité culturelle. Il s'agira de mettre en exergue la singularité de notre culture et des valeurs fondamentales qui la constituent.

Ce programme est donc à la base du développement du tourisme culturel, tout en assurant une meilleure assimilation de notre culture et sa transmission aux différentes générations.

La maîtrise du patrimoine culturel national passe donc par un ensemble de quatre (04) actions qui s'articulent autour (1) de la reconstitution de la mémoire collective ; (2) de la protection et de la sauvegarde du patrimoine culturel et artistique, (3) de la restauration et l'aménagement du patrimoine culturel et enfin, (4) de la promotion de l'éthique et de l'identité culturelle nationale

6.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE

Dans le cadre de la reconstitution de la mémoire collective, les services centraux et déconcentrés seront mis à contribution en ce qui concerne l'identification, le recensement, la documentation des biens culturels, matériels et immatériels.

De même l'inventaire, la conservation et la préservation du patrimoine culturel mettra à contribution les collectivités locales, notamment les chefferies traditionnelles qui sont désormais liées au Ministère des Arts et de la Culture par une Convention signée au cours du mois de mars 2013 avec le Conseil National des Chefs Traditionnels du Cameroun (CNCTC). Le secteur privé culturel, la société civile et la communauté scientifique constituent également des partenaires essentiels de la réalisation des objectifs et activités de cette action.

OBJECTIF 1. Inventorier l'ensemble des biens culturels matériels et immatériels.

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de Biens inscrits dans le fichier général des Biens matériels et immatériels	nb	2015	395	2018	550

ACTION 02

SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE

Une fois le patrimoine culturel camerounais maîtrisé, il sera possible de procéder à la protection physique et juridique des différents biens culturels matériels et immatériels qui constituent notre identité nationale. C'est le but recherché par cette action. La protection juridique des biens culturels se fera par un ensemble d'activités visant à renforcer l'architecture législative et normative sous sectorielle. Elle passe aussi par l'inscription des biens camerounais sur la Liste Indicative, mais surtout leur classement dans la liste du patrimoine mondial et dans la liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

A côté de cette protection juridique, il sera également question d'assurer la protection physique des

biens à travers la construction d'enclos ou des structures d'accueil des collections patrimoniales. Il faut tout de même noter que si l'on ne dispose pas encore d'une connaissance exhaustive des biens culturels patrimoniaux, cette action ne saurait être dormante, étant entendu qu'à ce jour certains biens culturels matériels ou immatériels connus peuvent faire l'objet de protection et de sauvegarde.

OBJECTIF 1. Protéger juridiquement les biens et services culturels

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de textes en faveur de la protection du patrimoine culturelle et artistique adopté	nb	2015	15	2018	18

ACTION 03

RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL

La dernière action de ce programme vise la rentabilité des biens culturels inventoriés et sauvegardés. Elle s'inscrit dans une vision de préservation et de consolidation de la mémoire collective nationale, gage de notre identité culturelle.

Les activités menées dans cette action ont pour objectif aussi bien de rendre à nouveau exploitable les biens culturels devenus inopérants par leur réhabilitation, mais aussi à rendre ces biens plus convivial et plus attractif dans le but de contribuer efficacement à l'objectif visé par le programme 182.

OBJECTIF 1. Réhabiliter et rentabiliser les sites culturels

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Sites culturels construits, réhabilités ou	nb	2015	4	2018	8

ACTION 04

PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE

La conservation de notre culture passe aussi par la pérennisation de tout ce qui la constitue. Cette Action entend promouvoir et vulgariser, surtout auprès des jeunes et des enfants, les valeurs qui font de nous un peuple singulier. Les langues, danses, coutumes, traditions, véhicule par excellence de notre culture deviennent alors des ambassadeurs de cette singularité auprès des autres peuples.

Précisément, le Musée National à travers sa section Patrimoine Culturel Immatériel et les différentes expositions qui s'y dérouleront autant que les événements de promotion et de diffusion, permettront de reconstituer et vulgariser notre identité culturelle nationale, de consolider notre intégrité avec pour effet, le retour de notre identité à la place qui est la sienne.

OBJECTIF 1. Assurer la vulgarisation des valeurs fondamentales de notre identité culturelle

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Personnes sensibilisées aux valeurs culturelles nationales	nb	2014	80	2018	300

■ 6.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	135 500 000	135 500 000	0	0	135 500 000	135 500 000
02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	35 000 000	35 000 000	0	0	35 000 000	35 000 000
03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	0	0	135 000 000	135 000 000	135 000 000	135 000 000
04	PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE	31 000 000	31 000 000	0	0	31 000 000	31 000 000
TOTAL		201 500 000	201 500 000	135 000 000	135 000 000	336 500 000	336 500 000

7. PROGRAMME 182

RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE
PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES
CULTURELS

RESPONSABLE DU PROGRAMME

MBALLA ELANGA EDMOND VII

7.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce programme vise à renforcer l'offre des biens et services culturels et artistique en mettant un accent sur les infrastructures et à assurer une promotion interne et externe de l'art et de la culture camerounais. Il est un complément du programme 181 en ce sens qu'il permet de mettre en exergue le patrimoine culturel national, celui-ci ayant fait l'objet d'une reconstitution.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Renforcer la contribution des biens et services culturels dans le développement économique

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de biens et services culturels offerts	nb	2014	50	2019	100

RECAPITULATION DES ACTIONS

ACTION 01: VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

ACTION 02: REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

ACTION 03: DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

7.2. STRATÉGIE PROGRAMME

Sur la base des orientations politiques fixées par le Chef de l'Etat, de l'engagement du Cameroun sur le plan sous-régional, du cadre organique fixant les missions statutaires du Ministère des Arts et de la Culture et en conformité avec les orientations du DSCE, le programme 182 entend orienter son action vers une amélioration significative, sur le double plan qualitatif et quantitatif, de l'offre culturelle au Cameroun.

A cet effet, notre action sera focalisée sur les trois axes majeurs suivants :

- Le développement et la promotion des industries culturelles et créatives ;
- L'extension du partenariat public-privé ;
- Le développement d'une diplomatie culturelle de présence et d'action.

Le développement et la promotion des industries culturelles et créatives

Comme l'a déclaré le Chef de l'Etat dans son discours à la Nation, le 31 décembre 2014 : « Nous avons besoin, en effet, d'une politique industrielle ambitieuse. Il n'y a pas de grand pays sans industrie. » Le programme de développement et de promotion des industries culturelles et créatives amorcé par le MINAC en 2014, et ce conformément à son nouveau cadre organique, devra donc être étendu et renforcé au cours de la période 2016-2018, car les retombées de ce secteur en termes de création d'emploi et de richesse sont immenses et extrêmement prometteuses pour l'amélioration des conditions

de vie des acteurs dudit sous-secteur. Dans l'optique de la modernisation du Cameroun, induite par la perspective de l'émergence à l'horizon 2035, l'axe d'action du MINAC sera celle de la logique industrielle, avec l'appui à la structuration d'entreprises culturelles dynamiques et rentables. De ce point de vue, l'ouverture récente d'une banque des PME vient multiplier les chances de viabilité de ce type d'entreprises, grâce à la facilitation d'accès au prêt bancaire à des taux incitatifs.

L'extension du partenariat public-privé

Dans son adresse suscitée, le Chef de l'Etat préconise, par ailleurs, le passage à un système plus libéral marqué par une réduction du niveau d'interventionnisme de l'Etat dans l'économie et une diminution des subventions. Avec un réseau d'entreprises culturelles et créatives fiable, le partenariat public-privé prendra une dimension plus significative dans la conduite des activités de ce programme, à travers la mise en place de cadres de concertation et de coopération multisectorielles et de plateformes de collaboration fructueuses. Ce type de partenariat a déjà été expérimenté, avec succès, dans le cadre des conventions signées avec certains promoteurs de festivals.

Cette action va s'étendre et s'élargir à d'autres filières telles que le livre et le cinéma, permettant d'identifier davantage de projets culturels porteurs et dignes d'être soutenus. Au final, l'on aboutira à un véritable élargissement de l'offre de produits et services culturels de qualité, sources de revenus importants pour notre pays.

Le développement d'une diplomatie culturelle de présence et d'action.

En vue de dynamiser la consommation de nos produits à l'international, les activités retenues dans le programme 182 s'intégreront dans une vaste politique de diplomatie offensive, en relation avec le MINREX et le MINTOUL ; celle-ci sera destinée à promouvoir et à valoriser à l'extérieur, non seulement nos biens et services culturels, mais également la destination « Cameroun ».

L'organisation dans notre pays en 2016 et 2019, de deux éditions de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN féminine et masculine) représente une opportunité de choix d'étoffer l'offre en infrastructures culturelles et de vulgariser davantage notre riche patrimoine culturel.

7.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE

Par cette action le Ministère des Arts et de la Culture entend mener des activités promotion et de diffusion de l'art et de la culture camerounais afin d'attirer le maximum des personnes (nationaux comme étrangers) à consommer les biens et services culturels camerounais. Pour ce faire, l'organisation d'événement à l'instar du FENAC, du Salon du Livre vise à encourager la consommation des produits locaux tout en permettant à nos acteurs locaux de capitaliser les expériences des différents pays qui voudront bien prendre part à ces activités.

Au-delà de la motivation de la création de l'émulation des acteurs culturels, le Ministère des Arts et de la Culture entend également, à travers cette actions, pérenniser les événements culturels déjà existants, à l'instar des différents festivals patrimoniaux ou artistiques déjà conventionnés, mais aussi par le conventionnement et le classement de certains autres événements dont la portée et la richesse culturelles feraient du Cameroun, une destination prisée des visiteurs.

OBJECTIF 1. Assurer une large diffusion de la culture camerounaise

PROGRAMME 182 - RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS
PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Evénement sous la supervision du MINAC	nb	2015	15	2018	45

ACTION 02

REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Cette action vise à promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux avec un point d'honneur sur les échanges internationaux. Cette action est particulièrement orientée vers la diplomatie culturelle, elle-même en conformité avec « la diplomatie de présence » exigée par le Chef de l'Etat. Ainsi, en participant aux réunions statutaires et aux événements internationaux, le Cameroun a non seulement l'occasion de faire entendre sa voix sur le plan culturel, mais aussi de bénéficier de l'assistance technico-financière des Organisation Internationales spécialisées dans le sous-secteur des arts et de la culture.

OBJECTIF 1. Promouvoir les échanges culturels nationaux et internationaux

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Rencontres nationales et/ou internationales ayant connu la participation ou l'appui du MINAC	nb	2015	20	2018	25

ACTION 03

DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES

Dans le but de permettre au sous-secteur des arts et de la culture d'atteindre les objectifs assignés par le DSCE, il apparaît impératif de disposer d'un secteur culturel fort dont la contribution garantira une véritable contribution du sous-secteur au développement économique du Cameroun. Dans cette optique la structuration du secteur privé, le développement des infrastructures culturelles, l'accompagnement institutionnel, réglementaire et financier des projets substantiels dans le sous-secteur se révèlent donc comme des axes prioritaires de l'action du Ministère des Arts et de la culture en vue du renforcement de l'appareil de production des produits et services culturels.

OBJECTIF 1. Améliorer la productivité et accroître le rentabilité du sous secteur

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Entreprises culturelles et créatives structurées	nb	2015	2	2018	5

7.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	385 000 000	385 000 000	264 000 000	264 000 000	649 000 000	649 000 000
02	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	20 000 000	20 000 000	0	0	20 000 000	20 000 000

PROGRAMME 182 - RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS
PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

03	DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	0	0	201 000 000	201 000 000	201 000 000	201 000 000
TOTAL		405 000 000	405 000 000	465 000 000	465 000 000	870 000 000	870 000 000

8. PROGRAMME 183

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL
DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE

RESPONSABLE DU PROGRAMME

OUSMANE MOUHTAR

8.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Ce Programme qui vient en appui aux deux Programmes techniques, vise à consolider les acquis du Ministère des Arts et de la Culture dans sa quête de satisfaction des acteurs du sous-secteur art et culture. Pour cela, il s'agira de renforcer les capacités du personnel, d'améliorer le fonctionnement des services, d'améliorer la gouvernance et la gestion des ressources financières et enfin de renforcer le système d'information. Il vise notamment à améliorer la gouvernance et la mise en œuvre des programmes ministériels dont la définition est tout aussi capitale que le suivi et l'évaluation.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 Améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes

	INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Taux de réalisation des activités budgétisées au sein du Ministère des Arts et de la Culture	%	2014	70	2018	95

RECAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION 01:** COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES
- ACTION 02:** DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS
- ACTION 03:** AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ACTION 04:** DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES
- ACTION 05:** CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE
- ACTION 06:** COMMUNICATION

8.2. STRATÉGIE PROGRAMME

L'atteinte des objectifs visés par les deux programmes opérationnels du Ministère des Arts et de la Culture est elle-même tributaire d'un meilleur mécanisme de management et d'accompagnement du sous-secteur. Ainsi, il apparaît important entre autres, d'améliorer les conditions de travail des acteurs du sous-secteur, de rendre opérationnel le système d'information, d'assurer la mise en œuvre la plus efficace et harmonieuse de la chaîne PPBS.

Pour s'assurer que les orientations stratégiques du Ministère des Arts et de la Culture seront effectivement et efficacement mises en œuvre, le MINAC compte notamment sur la collaboration des institutions de formation professionnelle qui permettront notamment de mettre à jours les connaissances pratiques de nos personnels.

Par ailleurs l'appui institutionnel et technique des administrations en charge du suivi et de la mise en œuvre des Politiques Publiques, et celles en charges de la gestion des ressources financières et de la gouvernance, nous permettra d'améliorer notre rendement et la définition de nos priorités en cohérence avec les différentes orientations socio-économique et politiques définies par le Chef de l'État.

8.3. PRÉSENTATION DES ACTIONS

ACTION 01

COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES

Afin d'assurer de manière efficace, la mise en œuvre des politiques publiques relevant du Ministère des Arts et de la Culture, il apparaît important, voire indispensable, de mener à bien et régulièrement la coordination et le suivi des activités des services centraux et déconcentrés, ainsi que les services rattachés du Ministère. À ce titre, cette action vise à mettre en place un mécanisme de monitoring des services visant à garantir un fonctionnement coordonné des services dans l'optique et les orientations impulsées par le Ministre des Arts et de la Culture. Il s'agira donc de consolider et mettre en cohérence les plans et outils de management stratégique, à l'instar des plans d'actions périodiques et opérationnels des structures, de la feuille de route du Département ministériel, des réunions de coordination et de suivi des instruments de gestion ci-dessus.

OBJECTIF 1. Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures du Ministère

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de réunions de coordinations tenues par an	nb	2014	45	2018	52

ACTION 02

DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS

Cette action s'inscrit dans le cadre de la promotion de la bonne gouvernance et la gestion axée sur les résultats au sein du Département ministériel. Ceci passe notamment par la systématisation des activités de planification, de programmation, de budgétisation axée sur les programmes et de suivi de celles-ci. Elle permettra de ce fait d'améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au sein du MINAC.

Pour ce faire, il sera notamment question d'accompagner et appuyer les responsables des programmes dans les différents processus de la chaîne PPBS, de consolider la mise en cohérence des extraits de planification et de programmation budgétaire issus des différents programmes, d'élaborer les différents documents budgétaires à l'instar du Projet de Performance (PPA) et du Rapport annuel de performance (RAP). Bien plus il faudra s'assurer que les différents inputs à ces documents, notamment les rapports de performance des programmes et les projets de budgets sont produits par chaque responsable de programme. L'exécution du budget, à travers la programmation des marchés publics, les engagements et ordonnancement des dépenses et les rapports d'exécution financière, est également un des axes majeurs de cette action.

OBJECTIF 1. Améliorer le fonctionnement de la chaîne PPBS

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombre de documents budgétaires produits par an	nb	2014	6	2018	6

ACTION 03**AMÉLIORATION DU CADRE ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL**

Cette action a pour but ultime, l'amélioration du rendement des services. Pour ce faire, il est nécessaire de les doter de ressources matérielles et d'infrastructures adéquates, de manière à mettre en place un environnement de travail propre à la célérité dans le traitement des dossiers, la productivité des personnels et à l'accès aux sources d'informations diverses.

OBJECTIF 1. Doter les services d'infrastructures et d'équipements adéquats

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Nombres d'équipements mis à la disposition des services	nb	2014	50	2018	70

ACTION 04**DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

Cette action vise à renforcer les capacités des personnels du Ministère, dans le but de leur permettre de cerner avec les contours nécessaires, les différentes problématiques adressées aux différents programmes, actions et activités que le Département ministériel entend mettre en œuvre dans le cadre de son budget programme.

En plus, il sera question d'assurer au personnel du Ministère des Arts et de la Culture, un meilleur encadrement sociale et sécuritaire, à travers notamment les actions de sécurité sociale, d'encadrement social et d'épanouissement à leur endroit.

OBJECTIF 1. Accroître qualitativement les ressources humaines.

INDICATEURS	UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
		ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1 Personnel mis à disposition et formés par an	nb	2014	40	2018	80

ACTION 05**CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE**

Afin de garantir la performance des services et l'éthique professionnelle, cette action sera mise en œuvre à travers des activités relatives à l'évaluation des services rendus aux usagers, à la lutte contre la corruption, au respect de l'éthique et de la déontologie professionnelle et à l'évaluation des services. Cette évaluation permettra d'identifier les faiblesses de nos services en la matière et mettre en œuvre des solutions qui permettront d'atteindre tous les objectifs qui sont fixés par nos programmes, mais aussi de disposer d'un service de qualité exemplaire au sein du Département ministériel.

OBJECTIF 1. assurer le bon fonctionnement et rendement des services et le respect de l'éthique professionnelle

PROGRAMME 183 - GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE
PROJET DE PERFORMANCE DES ADMINISTRATIONS

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	nombre de rapports de mission de contrôle et audit réalisés par an	nb	2014	4	2018	6

ACTION 06

COMMUNICATION

Cette action vise à assurer la visibilité des actions entreprises dans le sous-secteur et particulièrement par le Ministère des Arts et de la Culture. Il s'agira également de mettre en exergue les différents atouts de notre patrimoine culturel et artistique et de mettre en oeuvre un véritable dispositif de communication interne et externe au MINAC. Ceci passe notamment par la production de supports d'information à valeur ajoutée, de magazine dans les médias audiovisuels et cybernétiques, mais aussi par la mise en place de mécanisme de circulation de l'information entre les différents acteurs internes et externes du Ministère.

OBJECTIF 1. Informer le public et les bénéficiaires de l'action du MINAC

INDICATEURS		UNITE DE MESURE	VALEUR DE REFERENCE		VALEUR CIBLE	
			ANNEE	VALEUR	ANNEE	VALEUR
1	Nombre de supports thématiques produits et diffusés par an	nb	2014	1	2018	3

8.4. PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR ACTIONS

NUMÉRO ET INTITULÉ DE L'ACTION		DEPENSES COURANTES		DEPENSES EN CAPITAL		TOTAL	
		AE	CP	AE	CP	AE	CP
01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 812 000 000	1 812 000 000	0	0	1 812 000 000	1 812 000 000
02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	35 000 000	35 000 000	0	0	35 000 000	35 000 000
04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	996 000 000	996 000 000	0	0	996 000 000	996 000 000
05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	9 500 000	9 500 000	0	0	9 500 000	9 500 000
TOTAL		2 852 500 000	2 852 500 000	0	0	2 852 500 000	2 852 500 000

ANNEXE
TABLEAU DE BUDGETISATION

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Secteur 5	COMMUNICATION, CULTURE, LOISIRS ET SPORTS	4 059 000	4 059 000
Fonction 52	Culture et arts	4 059 000	4 059 000
Programme 181	CONSERVATION DE L'ART ET DE LA CULTURE CAMEROUNAIS	336 500	336 500
Action 01	RECONSTITUTION DE LA MÉMOIRE COLLECTIVE NATIONALE	135 500	135 500
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	27 500	27 500
Paragraphe 6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	10 000	10 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	7 500	7 500
6186	Honoraires et frais annexes	10 000	10 000
Article 33 00 05	Direction du Livre et de la Lecture	8 000	8 000
Paragraphe 6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	5 000	5 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	100 000	100 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	40 000	40 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	5 000	5 000
6103	Achats de mobilier de bureau	15 000	15 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	20 000	20 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000
Action 02	SAUVEGARDE ET PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL ET ARTISTIQUE	35 000	35 000
Article 32 00 12	Division des Affaires Juridiques	35 000	35 000
Paragraphe 6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	8 000	8 000
6111	Fournitures et prestation de service pour édition, impression et distribution de documents	10 000	10 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	12 000	12 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
Action 03	RESTAURATION ET AMÉNAGEMENT DU PATRIMOINE CULTUREL	135 000	135 000
Article 44 18 180	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud	35 000	35 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	35 000	35 000
Article 64 10 07	COMMUNE DE NGANHA	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 10 12	COMMUNE DE GALIM TIGNERE	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 10 17	COMMUNE DE NGAOUI	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 11 04	COMMUNE D'AKONOLINGA	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 11 36	COMMUNE DE MAKAK	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 11 56	COMMUNE LOBO	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 11 75	COMMUNE DE NKOLAFAMBA	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 12 02	COMMUNE D'ABONG MBANG	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 12 14	COMMUNE DE DIMAKO	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 12 23	COMMUNE DE MBOMA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 13 04	COMMUNE DE BOGO	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 13 12	COMMUNE DE GAZAWA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 13 14	COMMUNE DE GOBO	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 13 18	COMMUNE DE GUERE	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 13 36	COMMUNE DE KOUSERIE	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 13 42	COMMUNE DE MAGA	1 000	1 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	1 000	1 000
Article 64 13 56	COMMUNE DE MOKOLO	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 13 72	COMMUNE DE TOKOMBERE	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 14 10	COMMUNE DE YABASSI	7 000	7 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	7 000	7 000
Article 64 14 35	COMMUNE DE NYANON	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 14 46	COMMUNE DU NORD MAKOMBE	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 14 60	COMMUNE DE BONALEA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 15 01	COMMUNE DE TOUROUA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 15 12	COMMUNE DE GUIDER	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 15 20	COMMUNE DE TCHOLLIRE	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 15 34	COMMUNE DE DEMSA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 16 01	COMMUNE D'OKU	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 16 03	COMMUNE DE BAMENDA I	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 16 38	COMMUNE DE NDOP	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 16 64	COMMUNE DE MBENGWI	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 17 04	COMMUNE DE BAFANG	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 17 12	COMMUNE DE BAFOUSSAM Ile	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 17 20	COMMUNE DE BANDJA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 17 29	COMMUNE DE BANKA	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	1 000	1 000
Article 64 17 40	COMMUNE DE FOUMBAN	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Article 64 18 17	COMMUNE D'EFOULAN	1 000	1 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	1 000	1 000
Article 64 18 20	COMMUNE DE KRIBI I	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 18 34	COMMUNE DE NGOULEMAKONG	1 000	1 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	1 000	1 000
Article 64 18 39	COMMUNE D'EBOLWA le	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 19 15	COMMUNE DE WABANE	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 19 17	COMMUNE DE MENJI	3 000	3 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	3 000	3 000
Article 64 19 50	COMMUNE DE BUEA	2 000	2 000
Paragraphe 2223	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés aux centres sociaux, culturels ou de loisirs	2 000	2 000
Action 04	PROMOTION DE L'ÉTHIQUE ET DE L'IDENTITÉ CULTURELLE NATIONALE	31 000	31 000
Article 24 00 10	CONSEILLER TECHNIQUE N°1	31 000	31 000
Paragraphe 6119	Achats de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	6 000	6 000
6156	Locations des matériels techniques	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	10 000	10 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 182	RENFORCEMENT DE L'APPAREIL DE PRODUCTION DES BIENS ET SERVICES CULTURELS	870 000	870 000
Action 01	VALORISATION ET VULGARISATION DE LA CULTURE CAMEROUNAISE	649 000	649 000
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	100 000	100 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	40 000	40 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	5 000	5 000
6103	Achats de mobilier de bureau	15 000	15 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	20 000	20 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000
Article 33 00 01	Direction de la Cinématographique et des Productions Audio-Visuelles	10 000	10 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article 33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	100 000	100 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	40 000	40 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	5 000	5 000
6103	Achats de mobilier de bureau	20 000	20 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	15 000	15 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	5 000	5 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000
Article 33 00 06	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES ARTS	125 000	125 000
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	25 000	25 000
6186	Honoraires et frais annexes	100 000	100 000
Article 33 00 07	Direction des Spectacles et des Industries Créatives	50 000	50 000
Paragraphe 6186	Honoraires et frais annexes	50 000	50 000
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	264 000	264 000
Paragraphe 2021	Contrôle et Suivi des Programmes d'Investissements	24 000	24 000
2222	Construction, agrandissement, réhabilitation de bâtiments destinés à des salles de classe et autres locaux destinés à l'enseignement	240 000	240 000
Action 02	REDYNAMISATION DE LA COOPÉRATION CULTURELLE NATIONALE ET INTERNATIONALE	20 000	20 000
Article 32 00 14	Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération	20 000	20 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	20 000	20 000
Action 03	DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION DES INDUSTRIES CULTURELLES ET CRÉATIVES	201 000	201 000
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	201 000	201 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 2271	Achats de matériels de salle de congrès, spectacle d'équipements sportifs	201 000	201 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Programme 183	GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DANS LE SOUS SECTEUR ARTS ET CULTURE	2 852 500	2 852 500
Action 01	COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITES DES SERVICES	1 812 000	1 812 000
Article 22 00 10	Cabinet du Ministre	567 500	567 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	25 000	25 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	20 000	20 000
6103	Achats de mobilier de bureau	15 000	15 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	20 000	20 000
6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	5 000	5 000
6119	Achats de petits matériels et fournitures techniques spécifiques à la fonction	4 000	4 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	15 000	15 000
6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	2 500	2 500
6132	Frais de transport des agents en mission à l'étranger	25 000	25 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	17 000	17 000
6172	Indemnités de mission à l'étranger	50 000	50 000
6173	Frais de représentation, frais d'hôtel des cabinets	60 000	60 000
6174	Frais de réception	10 000	10 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	20 000	20 000
6186	Honoraires et frais annexes	10 000	10 000
6261	Heures supplémentaires	8 000	8 000
6262	Gratifications	20 000	20 000
6266	Indemnités de permanence	5 000	5 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	41 000	41 000
6288	Prise en charge des personnels occasionnels et saisonniers	180 000	180 000
6294	Aides et secours exceptionnels au personnel	10 000	10 000
6617	Aides et secours	5 000	5 000
Article 23 00 10	Inspecteur Général	13 500	13 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 500	2 500
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
Article 23 00 11	INSPECTEUR DE SERVICE N°1	5 000	5 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Article	23 00 12	INSPECTEUR DE SERVICE N° 2	5 000	5 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article	24 00 10	CONSEILLER TECHNIQUE N°1	6 000	6 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	24 00 11	CONSEILLER TECHNIQUE N°2	6 000	6 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 10	Secrétariat Général	179 800	179 800
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	15 300	15 300
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	11 500	11 500
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	14 000	14 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	14 500	14 500
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	7 500	7 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	18 000	18 000
	6175	Fêtes officielles et cérémonies	9 000	9 000
	6187	Frais de formation, stages et organisation de séminaires	90 000	90 000
Article	32 00 11	Sous Direction de l'Accueil, du Courrier et de Liaison	15 000	15 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	5 000	5 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	8 000	8 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 000	2 000
Article	32 00 12	Division des Affaires Juridiques	10 000	10 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 500	2 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	32 00 13	cellule informatique et des statistiques	6 000	6 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
Article	32 00 14	Cellule des Etudes, de la Planification et de la Coopération	6 000	6 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 16	cellule de la communication	6 000	6 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	32 00 17	cellule de suivi	6 000	6 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	2 000	2 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	33 00 01	Direction de la Cinématographique et des Productions Audio-Visuelles	12 000	12 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 500	4 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	33 00 03	Direction du Patrimoine Culturel	12 000	12 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 500	4 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	33 00 04	Direction des Archives et des Documents Administratifs	12 000	12 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 500	4 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	33 00 05	Direction du Livre et de la Lecture	12 000	12 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 500	4 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	33 00 06	DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE LA PROMOTION DES ARTS	12 000	12 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	4 500	4 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION		LIBELLE	AE	CP
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	3 000	3 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	2 500	2 500
Article	34 00 10	Direction des Affaires Générales	776 700	776 700
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	17 000	17 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	2 000	2 000
	6103	Achats de mobilier de bureau	2 000	2 000
	6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	3 500	3 500
	6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	6 000	6 000
	6117	Frais d'habillement spécifiques aux activités des services(uniformes, tenues de travail)	10 200	10 200
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 500	4 500
	6131	Frais de transport des agents en mission à l'intérieur	5 000	5 000
	6133	Frais de relève	7 500	7 500
	6141	Abonnements et consommations d'eau	62 000	62 000
	6142	Abonnements et consommations d'électricité	109 000	109 000
	6161	Entretien ordinaire des bâtiments	50 000	50 000
	6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	15 000	15 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 000	5 000
	6175	Fêtes officielles et cérémonies	50 000	50 000
	6181	Abonnements et consommations de téléphone, fax, telex, téléphones portables,	102 000	102 000
	6184	Affranchissement du courrier, valise diplomatique, franchise militaire	5 000	5 000
	6188	Services extérieurs de gardiennage	15 000	15 000
	6310	Impôts et versement assimilés	6 000	6 000
	6901	Provisions de fonctionnement	300 000	300 000
Article	34 00 11	Sous Direction du Budget, du Matériel et de la Maintenance	5 000	5 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 500	1 500
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000
Article	34 00 12	SIGIPES	6 500	6 500
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 500	1 500
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	2 000	2 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article	34 00 13	Sous Direction du Personnel, de la Solde et des Pensions	4 000	4 000
Paragraphe	6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 000	1 000
	6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	1 000	1 000
	6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	1 000	1 000
	6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Article 35 00 60	Commission des Marchés	23 000	23 000
Paragraphe 6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	5 000	5 000
6268	Primes pour travaux spéciaux	12 000	12 000
6310	Impôts et versement assimilés	6 000	6 000
Article 44 10 100	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Adamaoua	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 11 110	Délégation REGIONALE de la Culture du Centre	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 12 120	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Est	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 13 130	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Extrême-Nord à Maroua	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 14 140	Délégation REGIONALE de la Culture du Littoral	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6175	Fêtes officielles et cérémonies	1 500	1 500
Article 44 15 150	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 16 160	Délégation REGIONALE de la Culture du Nord-Ouest	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 17 170	Délégation REGIONALE de la Culture de l'Ouest	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 18 180	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Article 44 19 190	Délégation REGIONALE de la Culture du Sud-Ouest	10 500	10 500
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	4 000	4 000
6161	Entretien ordinaire des bâtiments	1 000	1 000
6166	Entretien et réparation des véhicules courants, achats des pièces de rechanges et pneumatiques	1 000	1 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	1 500	1 500
Action 02	DÉVELOPPEMENT DE LA CHAÎNE PPBS	35 000	35 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	35 000	35 000
Paragraphe 6101	Achat de fournitures et petit entretien de bureaux	1 500	1 500
6102	Achats de matériels courants informatiques et bureautiques	7 000	7 000
6104	Autres fournitures courantes des services (hors fournitures de bureau et techniques)	1 000	1 000
6110	Documentation technique, abonnements de presse, achats de livres	3 000	3 000
6121	Carburants et lubrifiants des véhicules automobiles	11 000	11 000
6171	Indemnités de mission à l'intérieur	11 500	11 500
Action 04	DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES	996 000	996 000
Article 32 00 10	Secrétariat Général	10 000	10 000
Paragraphe 6175	Fêtes officielles et cérémonies	10 000	10 000
Article 34 00 10	Direction des Affaires Générales	986 000	986 000

PROJET

BUDGET DE L'ETAT

ANNEE 2016

CHAPITRE 14 - MINISTERE DES ARTS ET DE LA CULTURE

DEPENSES DE L'ETAT PAR CHAPITRE, SECTION, PROGRAMME ET ACTION

(PRESENTATION PAR FONCTIONS, PROGRAMMES, ACTIONS)

en milliers de FCFA

IMPUTATION	LIBELLE	AE	CP
Paragraphe 6210	Salaire brut du personnel sous statut général de la fonction publique	986 000	986 000
Action 05	CONTRÔLE ET AUDIT INTERNE	9 500	9 500
Article 23 00 10	Inspecteur Général	9 500	9 500
Paragraphe 6171	Indemnités de mission à l'intérieur	5 500	5 500
6175	Fêtes officielles et cérémonies	4 000	4 000
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE		4 059 000	4 059 000